

«44% des subsides pour des communes à bourgmestre cdH !»

Le député Jeholet (MR) dénonce l'octroi des subsides aux infrastructures sportives par André Antoine

Les subsides de la Région wallonne doivent bénéficier à l'ensemble de ses 262 communes. Et être attribués en fonction de l'intérêt de leurs projets. Ou plutôt cela devrait fonctionner ainsi. Car le doute est désormais permis, à la lecture d'un document explosif reconstitué par le député wallon Pierre-Yves Jeholet (MR).

Le chef de groupe libéral au Parlement wallon a interpellé le nouveau ministre wallon des Infrastructures sportives, René Collin (cdH). But de sa question : connaître, commune par commune, l'argent attribué en matière de projets sportifs l'an passé, soit toujours du temps de son prédécesseur, André Antoine (cdH).

Sur cette base, M. Jeholet a opéré un travail de bénédictin qu'il dévoile en primeur à Sudpresse :

reclasser ces mêmes subsides accordés aux communes ou à leurs clubs en fonction de l'étiquette politique du bourgmestre de l'entité. Et là, un constat saute aux yeux : le cdH s'est taillé la part du lion ! Jugez plutôt : sur l'ensemble de la Wallonie, 88 dossiers de communes ou de clubs ont été acceptés en 2014, pour un financement total de 30,4 millions d'euros en infrastructures. « Sur les 88 dossiers, 38 émanaient d'entités dont le bourgmestre est cdH », assène Pierre-Yves Jeholet, détails chiffrés à l'appui. « Et sur les 30,4 millions investis, ils en ont reçu 13,38 soit 44 % du total ! » Et encore, « dans certaines entités dirigées par un bourgmestre PS ou MR, ce sont des clubs qui ont obtenu des subsides, et comme par hasard ils sont dirigés par des cdH ! » (lire ci-contre).

AVANT LES ÉLECTIONS

ANDRÉ ANTOINE

« Une lecture hypocrite et politicienne ! »

Au cabinet de René Collin (cdH), qui a succédé à André Antoine, on confirme la réalité des 30 millions d'euros de subsides évoqués par Pierre-Yves Jeholet. « Ils font partie de trois articles budgétaires dont la quasi-intégralité de l'affectation a été décidée par le ministre Antoine », résume son porte-parole. « Je tombe des nues, cela n'a jamais été ma ligne de conduite ! », s'indigne de son côté M. Antoine. « Quelle hypocrisie ! J'ai passé mon dimanche avec lui, il ne m'en a même pas parlé ! Sa

lecture politicienne est déplaisante ! Un mauvais procès ! D'autant qu'il ne tient compte que des crédits ordinaires, pas des financements alternatifs comme le plan piscines dont Jodoigne a par exemple profité pour 3,5 millions d'euros ! »

« J'ai veillé au respect d'une clé de répartition par province en fonction de leur population. Au niveau des communes, il n'y a pas de clé. On a toujours attribué les subsides en fonction des projets rentrés et validés par l'administration, de même qu'en

« Tout ceci n'est pas anodin, puisque ça s'est passé en 2014, juste avant le retour aux urnes de la fin mai », ajoute M. Jeholet. « On se rappelle qu'André Antoine a passé son temps à aller de commune en commune promettre des subsides. On comprend désormais mieux pourquoi et comment il a opéré. Comme par hasard, sa commune, Perwez, a obtenu plus de 850.000 euros pour une salle d'arts martiaux ! À Herve, ma commune, on fait aussi des arts martiaux mais on n'a malheureusement pas cet argent !... »

À ses yeux, « cela démontre que la façon de répartir les subsides n'est pas du tout objective, qu'on est clairement dans la politique wallonne du passe-droit, du copinage, des amis des amis. On en est à un point tel que certaines communes ne rentrent même plus de dossiers de demandes, parce qu'elles savent qu'elles n'ont aucune

chance, que les dés sont pipés. » Une promesse d'objectivation et de transparence avait pourtant bien été faite. « Il y a dix ans, on a lancé un projet de site internet, le Cadasports, censé mettre de la clarté dans tout ça », explique M. Jeholet. « Il est aujourd'hui enfin en ligne, mais il est incompréhensible. Or, rien que de 2011 à 2014, on y a investi 472.000 euros ! Et on dirait qu'on a tout fait pour qu'on ne s'y retrouve pas ! » ■

CHRISTIAN CARPENTIER

fonction des besoins. À Liège, il y avait moins d'appétit parce que les projets avaient déjà été largement pris en compte par mon prédécesseur, Michel Daerden. Et sur Perwez, il se trompe, c'est une salle mixte qui sert également au tennis de table et aux cours de gym de l'école d'à côté... ! Pour le reste, j'ai toujours tout fait au grand jour ! Je n'ai rien à cacher ! Un grand journaliste a même salué mon action en faveur du sport, quand je suis sorti de charge !... » ■

CH. C.

QUELQUES EXEMPLES ÉPINGLÉS

850.000 euros pour Perwez

La lecture du document reconstitué par Pierre-Yves Jeholet est souvent interpellante. Même si les bourgmestres ne sont pas à y mettre en cause et que l'argent a bien atteint sa destination, dans le Hainaut, on lit ainsi que l'aménagement d'un étang de baignade à Dour (la ville de Carlo Di Antonio, cdH) a reçu un subside de 1,3 million d'euros. Mouscron (Alfred Gadenne, cdH) n'est pas en reste avec deux projets pour 374.000 euros, même si Mons (Elio Di Ruvo, PS) n'est pas oublié avec un terrain synthétique pour 423.000 euros. Au final, les entités à maieur cdH ont reçu 37 % des subsides contre 55 % pour le PS et 8 % pour le MR. En Brabant wallon, Perwez (André Antoine, cdH) a décroché 851.000 euros pour une salle d'arts martiaux, en plus de 84.000 euros pour de l'athlétisme. Les communes à bourgmestre cdH représentent 30 % du total, contre

48 % à Ecolo. « Mais dans ce dernier cas c'est surtout en faveur du centre sportif du Blocri, qui est dirigé depuis juin 2014 par un ancien chef de cabinet de M. Antoine », corrige le député MR.

MICHEL DAERDEN

En province de Liège, c'est le MR qui arrive en tête avec 36 % des subsides, contre 32 % au PS comme au cdH. « Mais ici aussi c'est trompeur », note M. Jeholet. « Les subsides pouvaient être demandés par une commune ou directement par un club. À Welkenraedt, commune à bourgmestre MR, 840.000 euros sont ainsi allés à

un club de tennis qui l'a lui-même demandé, et qui est dirigé par l'ancien président de la fédération liégeoise du cdH. »

Dans le Namurois, les entités à bourgmestre cdH ont perçu 58 % des subsides, contre 34 % au MR et 8 % au PS. Gembloux (Benoît Dispa, PS) a fait la belle affaire avec trois projets totalisant 962.000 euros, soit près de 15 % du total. Mais Onhaye (Christophe Bastin, cdH) et son complexe de foot fait plus fort, avec 1,16 million d'euros, soit près de 20 %.

Enfin, dans le Luxembourg, patrie du président Benoît Lutgen, les entités dirigées par un cdH totalisent 71 % des subsides, contre 26 % au MR. Sa propre commune aura reçu 431.000 euros pour 4 projets. Mais Neufchâteau (Dimitri Fourny, cdH) fait bien plus fort encore avec 1,32 million d'euros pour trois projets, dont un terrain synthétique à un peu plus de 1 million.

G. C.



N°	COMMUNE	DOMAINE	MONTANT SUBSIDIE	BOURGM.	
1	Aubel	Vestiaires cabinet tribune FC Aubel	850.000 €	MR	
2	Bouvy	Installations foot	300.000 €	MR	
3	Damechal	Douches centre sportif	18.000 €	MR	
4	Esneux	Sol sportif	94.000 €	MR	
5	Esneux	Espace multisports	94.000 €	MR	
6	Engls	1 ^{er} équipement foot	71.000 €	PS	
7	Hérouville	Chalet piste athlétisme ?	1.000 €	PS	
8	Héron	Hall omni. + terrain synth.	600.000 €	CDH	
9	Hesbaki	Complexe tennis	300.000 €	PS	
10	Hesbaki	Appartement de fonction?	90.000 €	PS	
11	Herve	1 ^{er} équipement hall omni.	90.000 €	MR	
12	Hay	Foot Solières	80.000 €	PS	
13	Jurbuy	Salle tennis de table	70.000 €	MR	
14	Liège	Parquet country hall ?	30.000 €	PS	
15	Liège	Club house et mini tennis TC	91.000 €	PS	
16	Liège	Mur d'entr. et mini tennis TC	90.000 €	PS	
17	Liesselt	Parc. Énergétiques hall omni.	99.000 €	MR	
18	Magnée	Terrain synth.	600.000 €	CDH	
19	Magnée	Terrain synth. Maltrondarin	70.000 €	CDH	
20	Olne	1 ^{er} équipement hall omni.	90.000 €	CDH	
21	Oupeye	Complexe footballistique	731.080 €	PS	
22	Remicourt	Salle sports	92.740 €	MR	
23	Soumagne	Foot terrain synth.	447.010 €	PS	
24	Trois-Ponts	Club house et éclairage tennis	256.510 €	MR	
25	Verviers	Parcours Vita	115.420 €	CDH	
26	Welkenraedt	Tennis	840.510 €	MR	
TOTAL LIÈGE			8.698.380 €		
Répartition des subsides octroyés avant l'ajustement par le bourgmestre		PS	10X	2.751.210 €	31,63%
		MR	9X	3.172.150 €	36,47%
		CDH	6X	2.761.520 €	31,74%
		Ecolo	/	/	0,00%
		IC ? *	1X	13.500 €	0,15%

N°	COMMUNE	DOMAINE	MONTANT SUBSIDIE	BOURGM.	
1	Genappe	Nouvel éclairage foot	45.000 €	MR	
2	Grez-Doiceau	Box, stockage, piste	229.570 €	MR	
3	Hélicine	Espace Multisports	304.870 €	CDH	
4	Incourt	Revêtement court tennis	24.380 €	PS	
5	Ittre	Abords extérieurs site sportif	465.850 €	CDH	
6	La Hulpe	Bulle sur 3 terrains TC	95.130 €	MR	
7	Mont-st-Guibert	Courts tennis	50.730 €	écolo	
8	Ottignies LLN	Extension complexe sportif des coquerées	1.222.560 €	écolo	
9	Ottignies LLN	Dojo et locaux admin. (ligue franc. belge de judo)	1.421.300 €	écolo	
10	Perwez	1 ^{er} équipement athlétisme	84.130 €	CDH	
11	Perwez	Construction salle arts martiaux	851.630 €	CDH	
12	Rixensart	Instal. techniques complexe sport.	828.400 €	MR	
TOTAL BRABANT WALLON			5.623.550 €		
Répartition des subsides octroyés avant l'ajustement par le bourgmestre		PS	1X	24.380 €	0,43%
		MR	4X	1.198.100 €	21,30%
		CDH	4X	1.706.480 €	30,34%
		Ecolo	3X	2.694.590 €	48% (LLN)

N°	COMMUNE	DOMAINE	MONTANT SUBSIDIE	BOURGM.	
1	Andenne	Espace Multisports	670.200 €	PS	
2	Beaumont	Vestiaires court foot	480.000 €	CDH	
3	Beaumont	Colères, vest., équipement?	30.000 €	CDH	
4	Chiny	Piste athlé	1.000.000 €	MR	
5	Moust	Hall omni.	480.000 €	MR	
6	Sambreville	Terrain synth. foot	800.000 €	CDH	
7	Sambreville	Recouvrement escaliers salle de sport ?	90.000 €	CDH	
8	Gembloix	Aménagement du parking Palette Gemblooise	19.400 €	CDH	
9	Gesves	4 aires de jeux	96.680 €	MR	
10	Hamois	Extension hall omni.	717.450 €	CDH	
11	Namur	Locaux siège social et admini. AIF	89.670 €	CDH	
12	Namur	Locaux adm. plongée	52.120 €	CDH	
13	Namur	1 ^{er} équipement hall Beez	16.790 €	CDH	
14	Onhaye	Complexe foot	1.169.360 €	CDH	
15	Profondeville	Extension hall omni.	279.750 €	MR	
TOTAL NAMUR			6.064.560 €		
Répartition des subsides octroyés avant l'ajustement par le bourgmestre		PS	1X	472.220 €	7,79%
		MR	4X	2.078.440 €	34,27%
		CDH	10X	3.513.900 €	57,94%
		Ecolo	/	/	0,00%

N°	COMMUNE	DOMAINE	MONTANT SUBSIDIE	BOURGM.	
1	Ath	Réno cuve piscine	18.190 €	PS	
2	Ath	Club house FC Houtaing	96.680 €	PS	
3	Beaumont	Espace Multisports	109.900 €	CDH	
4	Beloil	Gymnase	89.360 €	PS	
5	Braine-le-Comte	Parachèvement salle et 1 ^{er} équip.	336.230 €	MR	
6	Charleroi	Rénovation stade + constr. vestiaires	976.920 €	PS	
7	Charleroi	Jeunes Sporting Charleroi vest. bureaux muscu	78.760 €	PS	
8	Dour	Etang de baignade	1.291.930 €	CDH	
9	Erquennes	Tennis	27.310 €	CDH	
10	Estinnes	Chauffage ?	10.590 €	CDH	
11	Frameries	Terrain rugby	649.370 €	PS	
12	Ham/s/Heure Nalines	Aire multisports	62.200 €	MR	
13	Leuze en Hainaut	Parachèvement et équipement hall omni. ?	49.040 €	CDH	
14	Mons	Terrain foot synth.	423.530 €	PS	
15	Mouscron	Vestiaires et salle réunion	329.610 €	CDH	
16	Mouscron	Vidéosurveillance hall omni.	45.140 €	CDH	
17	Pecq	Terrain de foot	33.310 €	CDH	
18	St-Ghislain	Vestiaires foot	193.470 €	PS	
19	Soignies	Club house et squash TC	188.870 €	PS	
20	Tournai	Eclairage terrain rugby	36.750 €	PS	
21	Tournai	Rénovation hall omnisports	72.240 €	PS	
TOTAL HAINAUT			5.119.400 €		
Répartition des subsides octroyés avant l'ajustement par le bourgmestre		PS	11X	2.824.140 €	55%
		MR	2X	398.430 €	7,78%
		CDH	8X	1.896.830 €	37,05%
		Ecolo	/	/	0%

N°	COMMUNE	DOMAINE	MONTANT SUBSIDE	BOURGM.		
1	Aubange	Revêtement sol	15.810 €	PS		
2	Bastogne	JS Mageret	195.150 €	CDH		
3	Bastogne	Cerle de tir – 1 ^{er} équipement	22.990 €	CDH		
4	Bastogne	Espace Multisports Wardin	110.450 €	CDH		
5	Bastogne	Espace Multisports Mageret	102.670 €	CDH		
6	Bertogne	Acquisit. instal. Sportives foot	89.360 €	CDH		
7	Etalle	Complexe tennis	741.000 €	MR		
8	Libramont	Piste équestre	536.750 €	MR		
9	Neufchâteau	Terrains synth.	1.063.820 €	CDH		
10	Neufchâteau	Espace Multisports Tronquoy	139.530 €	CDH		
11	Neufchâteau	Espace Multisports Longlier	122.660 €	CDH		
12	Rouvroy	1 ^{er} équipement et abords hall omn.	661.060 €	CDH		
13	Vielsalm	Hall et plaine de jeux Center Parc ?	1.000.000 €	CDH		
14	Virton	Système anti-noyade piscine	135.780 €	/		
TOTAL LUXEMBOURG			4.937.030 €			
Répartition des subsides octroyés avant l'ajustement par le bourgmestre		PS	1X	15.810 €	0,32%	
		MR	2X	1.277.750 €	25,88%	
		CDH	10X	3.507.690 €	71,05%	
		Ecolo	/		/	0,00%
		IC ? *	1X	135.780 €	2,75%	

Bourgmestre	Nombre de dossiers	Montant total	% montant total alloué
PS	24 dossiers	6.087.760 €	20%
MR	21 dossiers	8.124.870 €	26,5%
CDH	38 dossiers	13.386.420 €	44%
Ecolo	3 dossiers	2.694.590 €	9%
IC ? *	2 dossiers	149.280 €	0,5%